Commune de

La Forêt-le-Roi

Département de l'Essonne

2, route d'Etampes - 91410 La Forêt-le-Roi - Tél : 01 64 95 71 22 - Courriel : laforetleroi@wanadoo.fr

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
Plan de la commune

5.1

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 9 décembre 2014
- Arrêt du projet le 25 juin 2019
- Dossier soumis à enquête publique du 21 octobre au 23 novembre 2019
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 janvier 2020

ECHELLE :
1/5000

PHASE :
Approbation

DOSSIER MODIFIÉ SUITE AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DU 25 MAI 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 28 janvier 2020
approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de La Forêt-le-Roi
Madame le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement
4bis, rue Saint-Barthélémy - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

LEGENDE

- Limite de zone
- **Ua** Zone urbaine bâti ancien
- **Ub** Zone urbaine bâti récent
- **AU** Zone à urbaniser à dominante habitat
- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- **Ne** Zone naturelle équipements publics
- Eléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113.1 du Code de l'Urbanisme
- Eléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- Mares identifiées au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur encadré par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de la servitude de constructibilité limitée au titre de l'article L151.41-5 du Code de l'Urbanisme (délai de validité de 5 ans du périmètre d'attente à compter de la date d'approbation du présent PLU)
- Emplacement réservé
  ER1 : extension du cimetière
  ER2 : station d'épuration
  ER3 : création de voie

0 m 100 m 200 m 300 m 400 m 500 m